

ANNEXE 1

Méthode d'échantillonnage des poules pondeuses pour les salmonelles par le responsable

Poussins d'un jour

Feuilles de recouvrements : lors de la livraison, on constitue un échantillon composé de 20 morceaux de feuilles de recouvrements souillées de fèces. Ces morceaux ont une dimension minimale de 5 cm sur 5 cm et maximale de 10 cm sur 10 cm. Ils doivent constituer un échantillon représentatif de l'ensemble du lot. Les morceaux sont rassemblés dans un pot (ou un sac en plastique) stérile et livrés au laboratoire compétent par le responsable.

Pendant la période d'élevage et de production :

- Batteries
 - Dans les systèmes comportant des tapis ou des raclours : 2 échantillons de 150 g de matières fécales mélangées naturellement de tous les tapis ou raclours présent dans le poulailler, collectés après avoir utilisé le système d'enlèvement du lisier.
 - Dans les cages disposées en escaliers ne comportant ni tapis ni raclours : 2 échantillons de 150 g de matières fécales fraîches mélangées, collectés à 60 endroits différents dans les fosses, en-dessous des cages.

- Poulaiers d'élevage au sol (volières et en libre parcours)
 - Tous les échantillons sont prélevés dans le poulailler.
 - Matériel : 2 paires de pédisacs absorbants stériles, soit imprégnés de 0,8 % de chlorure de sodium + 0,1 % de peptone dans de l'eau déionisée stérile soit imprégnés d'eau stérile.
 - Echantillon : les 2 paires de pédisacs sont réparties entre 2 récipients stériles.
 - Méthode : toutes les parties du poulailler, y compris les zones recouvertes de litière et les zones à claire-voie, doivent être échantillonnées de façon représentative. Toutes les parties du poulailler doivent être échantillonnées. Le poulailler est subdivisé en 2 parties, dont chacune est parcourue avec 1 paire de pédisacs stériles.

Etiquetage

Sur chaque échantillon, les données suivantes sont mentionnées :

- 1) numéro de troupeau
- 2) numéro de bâtiment/poulailler
- 3) date du prélèvement
- 4) nature de l'échantillon (feuilles de recouvrements, pédisacs, déjections)

Les échantillons sont remis à un laboratoire agréé par l'AFSCA (pour le contrôle de sortie) ou à la DGZ ou ARSIA (autres contrôles), accompagnés du formulaire d'envoi.